Les Amis du boulevard Gouin

> 2580, boul. Gouin Est Montréal, Qc H2B 1Y2 387-1663

> > Mémoire déposé devant

l'Office de consultation publique de Montréal

par l'Association des Amis du boulevard Gouin

dans le cadre de la consultation publique sur le projet de

Plan d'urbanisme de Montréal

Le 14 juin 2004

Qui sommes-nous?

L'Association des amis du boulevard Gouin (section Saint-Hubert – Saint-Michel) est une association de citoyens riverains du boulevard Gouin qui a été incorporée en juin 1991 à l'époque de l'élaboration du premier plan d'urbanisme de la ville de Montréal. L'Association est née de la fusion de différents groupes *ad hoc* locaux qui durant plus de dix ans ont mené des actions parallèles et défendu les mêmes valeurs.

Les objets de l'Association des Amis du boulevard Gouin :

- grouper en société toute personne qui désire protéger et mettre en valeur le boulevard Gouin et ses abords ;
- protéger les sites et les maisons à caractère patrimonial ou ayant un intérêt architectural;
- promouvoir le caractère résidentiel du boulevard Gouin et son échelle de village;
- promouvoir la vocation récréative et de plein air : voies cyclables et piétonnières, piste de ski de fond et autres aménagements de même nature;
- promouvoir le renforcement du caractère végétal du boulevard Gouin;
- promouvoir l'implantation d'aménagements et d'infrastructures : parcs, fontaines et autres aménagements de même nature;
- promouvoir la promulgation par les autorités compétentes de normes et réglementations pour les constructions existantes, et à venir, afin d'en harmoniser l'architecture;
- combattre les actes ou les facteurs qui contribuent à la dégradation du boulevard Gouin : circulation de transit, construction en hauteur, site de déversement, dépotoir et autres nuisances de même nature;
- organiser des événements afin de promouvoir les objectifs de la société.

Bref rappel de nos actions passées :

- présentation en avril 1988 d'un mémoire à monsieur John Gardiner, président du comité exécutif de la ville de Montréal (Le Sault-au-Récollet, Un quartier à préserver);
- présentation en mars 1990 d'un mémoire verbal dans le cadre la proposition du plan d'urbanisme de la ville de Montréal;
- présentation en 1991 d'un mémoire sur le projet de création d'un site du patrimoine dans le quartier du Sault-au-Récollet;
- présentation d'un mémoire dans le cadre de l'étude du plan d'urbanisme de Montréal, en septembre 1992, au sujet de l'abolition des sens uniques alternés sur le boulevard Gouin (réunissant près de 400 opposants à l'école Sophie-Barat);
- présentation d'un mémoire quant à la tarification du stationnement dans le parc régional de l'Île-de-la-Visitation :
- présentation d'un mémoire sur l'aménagement du site des Moulins situé dans le parc régional de l'Île-de-la-Visitation ;

- rencontes multiples avec les conseillers municipaux successifs sur les problèmes de circulation sur le boulevard Gouin ;
- rencontres nombreuses avec le Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels ;
- rencontres à l'automne 2000 avec le médiateur de la ville de Montréal (monsieur Maurice Beauchamp) et la direction de la circulation sur le problème relatif à la circulation de transit sur la rue De Lorimier (dû au carrefour Papineau / Henri Bourassa);
- rencontre en mars 2004 avec le Conseil du patrimoine de Montréal;
- participation le 26 mai 2004 à la consultation portant sur le Plan d'urbanisme tenue par l'Office de consultation publique de Montréal;
 etc.

Particularités du quartier :

Le Sault-au-Récollet est , au XVIIe siècle, un des premiers noyaux de peuplement de l'île de Montréal, en bordure de la rivière des Prairies ; les villages d'Ahuntsic, de Bordeaux et de Cartierville ont été implantés au XIXe siècle et au XXe siècle ce fut au tour de Saraguay.

Tel que mentionné à la page de bienvenue du site internet de l'arrondissement Ahuntsic / Cartierville : « ... l'arrondissement est aussi un lieu de passage obligatoire des banlieusards de la rive nord vers le centre-ville. On y retrouve cinq ponts enjambant la rivière des Prairies, de grands axes routiers, trois stations de métro et des gares de trains de banlieue. »

La partie du boulevard correspondant au territoire couvert par l'Association des Amis du boulevard Gouin a été constituée en *site du patrimoine* en 1991. La qualité architecturale du quartier a été reconnue à maintes reprises et a fait l'objet de nombreuses publications de la ville de Montréal et d'Héritage Montréal, notamment. Autre caractéristique du quartier, il renferme le seul Parc-nature de la ville de Montréal carrément implanté en milieu urbain densément construit. Selon les chiffres de la ville, ce seul parc a attiré en 2003 près d'un million et demi de visiteurs.

Le nord de Montréal entre les ponts Cartierville et Pie IX est donc une zone qui subit la pression du trafic de transit de toute la couronne Nord. Les banlieusards, tous les matins et soirs, mettent le quartier à rude épreuve. La section entre les ponts Papineau et Pie IX est particulièrement fragile car ces deux ponts sont la porte d'entrée de deux autoroutes, la 19 et la 25, drainant les banlieusards de Laval et de Lorraine, Terrebonne, Mascouche.

Souvent dans le passé, les actions de nos édiles municipaux favorisaient les banlieusards au détriment des habitants de Montréal en facilitant le plus possible la fluidité du trafic de transit, ce qui a été une des causes de l'exode vers la banlieue et de la baisse de l'évaluation dans les années 1970-1980. Aujourd'hui tous reconnaissent que ce fut une grave erreur que d'abouter une autoroute (la 19) à une rue résidentielle bordée de maisons

unifamiliales, sans transition (rue Papineau) et, qui plus est, en détruisant les abords patrimoniaux de la plus vieille église de Montréal.

Suite à de nombreux accidents sur le boulevard Gouin à la fin des années 70, l'administration municipale a mis fin à la circulation à double sens et a décrété des sens uniques, au début vers l'est, par la suite vers l'ouest. Toutefois, la situation ne s'est amélioré qu'après avoir établi, à la fin des années 1980, les sens uniques alternés que nous connaissons aujourd'hui. Cette amélioration, audacieuse à l'époque, a permis une revitalisation graduelle de ce quartier laissé à l'abandon. Ces mesures ont été améliorées au cours des années 90.

L'intervention des citoyens a aussi amené l'aménagement du parc régional de l'Île-de-la-Visitation qui, rappelons-le, était désignée à l'époque comme futur site de l'usine d'épuration!

Ce quartier demeure très fragile car la population des banlieues augmente constamment. De plus, la construction récente du pont Athanase-David sur la rivière des Mille-Îles, combinée à la prolongation de l'autoroute 19, a doublé le trafic de transit dans notre secteur. Il est tout à fait inconcevable que tous ces travaux aient été faits sans études d'impacts ni consultations auprès de la ville de Montréal, de l'aveu même du ministère des Transport du Québec (voir annexe 1).

Les préoccupations de l'organisme

Canaliser et civiliser le trafic de transit

Les autoroutes et les ponts qui débouchent dans notre quartier sont là pour rester. La population des banlieues ira toujours croissante. Il est donc essentiel de canaliser et de civiliser le trafic de transit pour assurer <u>un milieu de vie de qualité</u>. L'Association des Amis du boulevard Gouin se félicite que la ville de Montréal en ait fait une priorité municipale.

Or, l'Association des Amis du boulevard Gouin s'est rendu compte très tôt que la circulation automobile est un puissant moteur de détérioration de tout quartier parce qu'elle entraîne la désaffection des résidants en raison de la pollution sonore et visuelle, de l'abattage des arbres riverains ainsi que des dangers évidents pour la sécurité des piétons.

Le flot automobile doit donc être canalisé vers les artères les plus importantes, en particulier le boulevard Henri-Bourassa. Les petites rues et le boulevard Gouin au pourtour des entrées de ponts ne doivent pas être des raccourcis ni des bretelles d'autoroutes.

Les points d'entrée des autoroutes 19 et 25 – dans le quartier résidentiel doivent être autre chose que des échangeurs autoroutiers – Autant l'intersection de l'avenue du Parc et de l'avenue des Pins va être repensée et reconfigurée, autant les intersections Papineau / Henri-Bourassa et Pie IX / Henri Bourassa doivent l'être.

Sur le boulevard Gouin, les sens uniques alternés ont démontré, depuis près de 20 ans, leur efficacité pour canaliser le trafic de transit sur le boulevard Henri-Bourassa et doivent donc demeurer. L'époque de la « piste de course Gouin » est révolue.

De plus, il y a lieu dans la mesure du possible de synchroniser les feux de circulation sur le boulevard Henri-Bourassa et de sécuriser les passages piétonniers.

Une ville à l'échelle humaine

Nous pouvons lire dans le résumé de la proposition de Plan d'urbanisme (texte Participez) : « le plan d'urbanisme affirme l'importance du piéton dans la ville — il compte rendre plus agréables et sécuritaires les secteurs résidentiels et les rues. » À cet égard, la ville propose les mesures suivantes : un programme de création et de réaménagement de places publiques, des trottoirs plus larges et moins encombrés, davantage d'arbres et un éclairage adéquat des rues.

Ces objectifs d'aménagement font partie intégrante des objets de notre association. Depuis 1980 nous avons fait de nombreuses représentations en ce sens et déposé plusieurs mémoires. Nous appuyons donc fortement ces objectifs proposés dans le plan d'urbanisme 2004.

Nous ajoutons que suite à la canalisation vers le boulevard Henri-Bourassa du trafic de transit grâce aux sens uniques alternés — le boulevard Gouin est devenu un lieu de promenade privilégié des résidents du Nord de Montréal. À cette vocation s'ajoute le fait que la piste cyclable passe sur Gouin (ou très près de Gouin) et accueille donc un nombre grandissant de cyclistes. De plus, patineurs, joggeurs, amateurs de planches à roulettes, sans compter les utilisateurs de chaises roulantes y sont de plus en plus nombreux. Le niveau sonore y est maintenant acceptable et la pollution de l'air a diminué.

Il est important de renforcer cette vocation de circuit piétonnier du boulevard Gouin. Dans le Nord de la ville, le boulevard Gouin devrait devenir un lien piétonnier et cycliste entre les divers parcs qui jalonnent la rivière des Prairies (entre Senneville et Rivière-des-Prairies).

Enfin, le boulevard Gouin, dans la zone patrimoniale du Sault-au-Récollet, se prête particulièrement bien à certains aménagements urbains tel que fontaines — qui existaient avant les années 1900 [], mini-parcs, bancs, etc. Tout ceci afin d'augmenter la qualité de vie de tout ce secteur. En fait, l'Association des Amis du boulevard Gouin serait

favorable, compte tenu, notamment, du vieillissement de la population, à la création d'un chapelet de mini-parcs et à l'implantation de bancs publics, mais s'inquiète de l'utilisation exclusive de ceux-ci par les gangs de rues et les revendeurs de drogue.

Site du patrimoine

L'Association des Amis du boulevard Gouin a pu constater que certains services de la ville de Montréal ne semblent plus au courant que la section entre la rue Saint-Hubert et le boulevard Saint-Michel est un site du patrimoine. Il serait important de s'assurer d'une cohérence entre les normes contenues au règlement de zonage et les activités permises dans un site du patrimoine (ce qui n'est pas le cas actuellement). Comment faire en sorte que l'appareil administratif de la Ville – au niveau des divers services- agissent avec cohérence ? En effet, il n'est pas normal que ce soit les citoyens qui doivent alerter la Ville lorsque des travaux de démolition ou de construction ont lieu dans le périmètre protégé de l'église De la Visitation !

Rehausser le caractère patrimonial du Sault-au-Récollet – en envisageant peut-être l'apposition de plaques signalétiques ou la construction de fontaines commémoratives – dans ce village qui est né sous le règne de Louis XIV-, dans ces lieux qui ont vu l'arrivée de Jacques Cartier sur l'île de Montréal en 1535 et où a été dite la première messe sur l'île de Montréal. Des aménagements et du mobilier urbain particuliers, comme en possèdent les villes d'Europe, pourraient mettre en valeur cet aspect.

Un mot sur le boulevard Henri-Bourassa –

Bien que la circulation de transit doivent être canalisée sur ce boulevard de huit voies, cela ne veut pas dire qu'il faut en faire un lieu désagréable. Le boulevard Henri-Bourassa doit être aménagé en boulevard urbain agréable – en s'inspirant de ce qui se fait de mieux en Europe.

Nous aimerions voir l'ajout d'arbres de meilleure qualité de part et d'autre du boulevard et l'aménagement de passages piétonniers plus sécuritaires à intervalles réguliers, en particulier pour les personnes âgées qui ont de la difficulté à traverser ce boulevard hautement dangereux. La hauteur maximale des constructions riveraines devrait être révisée à la baisse, à quatre étages. Sinon, dans quelques années ce boulevard deviendra un sombre tunnel! De plus, on devrait tenter d'améliorer la qualité et l'apparence des constructions, parfois très hétéroclites, surtout dans l'est de l'arrondissement.

Le parcours riverain et la mise en valeur des berges

Ce concept, fort intéressant par ailleurs, doit faire l'objet d'études préalables car, tout ajout qui permet de rendre un quartier plus intéressant ne manquera pas d'attirer de nombreux utilisateurs se déplaçant en voitures ! Or, il semble que souvent on oublie cette évidence qui amène éventuellement son lot d'inconvénients pour les résidants. Par

exemple, l'implantation du Bistro-terrasse des Moulins sur l'Île-de-la-Visitation et la location de la Maison du pressoir pour des activités sociales, tel des mariages les fins de semaine. Le bistro est désormais connu et apprécié de nombreuses personnes (Montréalais et banlieusards) de telle sorte que les propriétaires des environs n'ont plus de place pour garer leur propre voiture en face de leur propriété. Sans compter les autres impacts tels que le bruit nocturne, les papiers gras, la pollution de l'air, le risque d'accidents pour les piétons et les enfants, etc.

Recommandations

L'Association des Amis du boulevard Gouin appuie fortement les grandes orientations du Plan d'urbanisme, en particulier les suivantes :

- Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets;
- Un paysage urbain et une architecture de qualité;
- Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé et,
- Un environnement sain.

L'un des moyens préconisé par l'Association des Amis du boulevard Gouin pour rencontrer ces objectifs est de maintenir et renforcer le système de sens uniques alternés, qui depuis la fin des années 1980 a prouvé son efficacité à canaliser le trafic de transit sur les grands axes routiers et à préserver et améliorer la vocation résidentielle du quartier. Nous félicitons d'ailleurs la ville de Montréal pour avoir implanté tout récemment ce système de circulation sur le boulevard Gouin, entre la rue Berri et le boulevard Saint-Laurent. Nous l'incitons à l'étendre partout où le trafic de transit fait des ravages.

Nous recommandons des aménagement pour compléter le lien piétonnier entre les divers parcs qui jalonnent la rivière des Prairies tels que fontaines, mini-parcs, bancs publics.

Le carrefour constitué par le boulevard Henri-Bourassa et la rue Papineau doit être ajouté à la liste des « Secteurs de planification détaillée ».

Les impacts de l'implantation du « Parcours riverains et de la mise en valeur des berges » doivent être bien évalués et des mesures de mitigation doivent être instaurées avant de décider d'aller de l'avant avec ce projet. Dans un premier temps, on devrait notamment renoncer au péage dans les stationnements municipaux de façon à diminuer la pression sur le stationnement sur rues.

Finalement, nous réitérons notre souhait premier, nous espérons fortement que le Plan d'urbanisme prenne clairement parti pour les résidants de l'île de Montréal et non pour garantir la fluidité du trafic au bénéfice des banlieusards.

Les Amis du boulevard Gouin

2580 Est, boul. Gouin Montréal, Qc

H2B 1Y2

387-1663

Ville de Montréal.

Commissions et comités du Conseil

275, rue Notre-Dame est

Conseil d'administration

Montréal, Qc

André Mathleu président

H2Y 1C6

Réal Lavole vice-président att.: Hélène Brousseau

Christiane Pllon secrétaire Objet: Règlement d'urbanisme vs sites du patrimoine

Montréal, 4 août 1995

Marie Zan trésorière

Madame,

Nicole Laurier consellère

Bernard Gauthler conseiller

> Denise Loiselle consellière

représentants l'Association Aucuns de pourront être présent Amis du boulevard Gouin ne lors de la soirée du 14 août 1995 au cours de laquelle d'étude sur le projet de règlement la Commission Règlement d'urbanisme modifiant le гесеуга commentaires et interventions du public.

C'est pourquoi je vous demanderais de bien vouloir transmettre aux membres de la Commission les ci-joints rédigés le quelques commentaires soussigné.

En espérant que ces commentaires à la commision, nous vous prions d'agréer, sentiments les meilleurs. Madame, l'expression de nos

Mathieu.

c.c.: C. Saint-Martin S.-É. Bélanger

Projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1)

Commentaires soumis à la Commission d'étude sur le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme

Association des Amis du boulevard Gouin
Hôtel de ville de Montréal
le 14 août 1995

Rappels

L'Association des Amis du boulevard Gouin avait, en 1991, appuyé la proposition de constituer le Sault-au-Récollet en site du patrimoine, ce qui fut fait le 6 avril 1992 par l'adoption du règlement 9077.

Depuis, nous avons pu nous rendre compte que la protection du site n'était pas assurée par les mécanismes en vigueur soit, à l'époque, le Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels ainsi que le Service de la préservation du patrimoine de la ville de Montréal, et par après, l'adoption du Plan d'urbanisme de Montréal (le 18 décembre 1992) et, plus récemment, l'adoption du règlement d'urbanisme U-1.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait des démarches auprès de la Ville afin d'améliorer cette protection. Le 16 1994 dans une lettre adressée à madame Eloyan, présidente du comité suggérions l'adoption d'un règlement de nous particulier aux sites du patrimoine en l'absence de toute mesure de protection pour ceux-ci dans le règlement d'urbanismé (R.R.V.M., c. U-1). Le 14 janvier 1995, l'Association des Amis du boulevard Gouin sollicitait la collaboration de madame Colette Saint-Martin et monsieur d'apporter Serge-Éric Bélanger, conseillers municipaux afin amendements au règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1) de façon à étendre sa portée aux sites du patrimoine.

Depuis, de nombreuses communications ont été faites avec des fonctionnaires municipaux ou le secrétaire du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels.

Situation actuelle

Nous avons été grandement surpris, suite à la lecture du projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme, de n'y retrouver la plus mince allusion à la protection des sites du patrimoine et plus particulièrement à l'implantation de nouvelles constructions!

Le 1° août 1995, monsieur Jean-Claude Cayla, du service de l'urbanisme, confirmait qu'effectivement le projet de règlement ne comportait aucun amendement relatif au site du patrimoine. Il donnait comme explication qu'il existe une hiérarchie dans les niveaux de protection accordés à différents secteurs. Le fait que l'importance accordée aux sites du patrimoine soit tellement plus grande que celle accordée aux secteurs significatifs expliquait qu'il n'était même pas nécessaire d'en parler dans le règlement d'urbanisme.

Or, cette explication ne tient pas car les règles d'insertion d'un nouveau bâtiment à l'intérieur d'un site du patrimoine sont celles prescrites par le règlement d'urbanisme comme nous le confirmaient monsieur Louis L. Roquet, ex-sécrétaire-général et madame Raymonde Gauthier, présidente du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels.

La preuve de cette situation en a été faite récemment lorsqu'un permis de construction a été émis de façon tout à fait conventionnelle pour le projet du Fief-des-Récollets, à quelques centaines de mètres de l'église de la Visitation. Autre exemple, le Comité consultatif a donné son accord de principe pour un projet de construction en arrière-cour du 1933 Gouin est, soit un terrain contigu à la plus ancienne maison du site du patrimoine du Sault-au-Récollet, sans tenir compte du caractère particulier du boulevard Gouin, mais en respectant le règlement d'urbanisme! Il devrait en être de même pour le permis de construction d'un éventuel bâtiment sur un terrain récemment mis en vente par la Ville au coin du boulevard Gouin et de la rue Brousseau.

Dans les faits, la situation est la suivante, à savoir, les sites du patrimoine, constitués dans le but d'assurer une certaine protection au milieu ne sont pas "réglementairement" protégés. De telle sorte que dans 20, 50 ou 100 ans les sites du patrimoine auront, selon nous, la même apparence que tout autre quartier de la Ville. Dans ces conditions, à quoi auront donc servi les sites du patrimoines?

Recommandations

Notre association n'est pas d'accord avec cette façon de faire et c'est pourquoi nous suggérons, de nouveau, les modifications suivantes au règlement d'urbanisme:

- 1° adopter une définition de l'expression secteur significatif;
- 2° indiquer à l'intérieur de cette définition qu'un site du patrimoine est de facto un secteur significatif de telle sorte qu'un site du patrimoine jouisse au minimum de la protection accordée aux secteurs significatifs;
- 3° adopter un article à l'effet que le démembrement de terrains et la construction en arrière cour à l'intérieur d'un site du patrimoine est interdit;
- 4° ajouter un article à l'effet que tout projet de reconstruction dans un site du patrimoine doit respecter la <u>marge de recul originale</u> (ceci est essentiel si l'on désire conserver l'aspect original du site du patimoine);
- 5° ajouter un article à l'effet que tout projet de reconstruction dans un site du patrimoine doit respecter la forme, la volumétrie et l'usage du bâtiment original lorsque celui-ci était une habitation;
- 6° ajouter des articles relativement à l'insertion de nouveaux bâtiments à l'intérieur d'un site du patrimoine selon les critères cidessus. Par exemple, aucun bâtiment ne devrait être construit sur un terrain de moins de 400 mètres carrés.

Notre Association offre à la Ville sa collaboration entière pour élaborer un projet d'amendement au règlement U-1 afin qu'il réponde aux vrais besoins des citoyens et protège réellement et de façon efficace les sites du patrimoine.